Société Vaudoise des Maîtres Secondaires
Membre de la Fédération Syndicale SUD

Pétition

L'anglais est une branche dont l'étude à l'école obligatoire est sanctionnée par un examen. Elle revêt une importance particulière pour les élèves qui poursuivent des études, mais aussi pour un nombre croissant de métiers auxquels conduisent les filières de la formation professionnelle.

A l'heure actuelle, les enseignant-e-s d'anglais rencontrent des difficultés très importantes. Les élèves les plus en difficulté ne parviennent même pas à acquérir les fondamentaux les plus élémentaires de la langue. A défaut de temps et de moyens pour pouvoir différencier véritablement leur enseignement, les enseignant-e-s sont conduit-e-s à ne pas pouvoir emmener au niveau requis les élèves qui se destinent aux études gymnasiales.

Les enseignant-e-s d'anglais de la scolarité obligatoire vaudoise, signataires de la présente pétition, demandent au Grand Conseil du Canton de Vaud de modifier l'al. 2 art. 86 de la Loi sur l'enseignement obligatoire comme suit :

En voie générale, les élèves suivent un enseignement commun dans toutes les disciplines, à l'exception des options ; un enseignement à niveaux est offert en français, mathématiques, ~~et~~ allemand et anglais. L'enseignement de ces disciplines est organisé selon deux niveaux.

La pétition peut être signée par tou-te-s les enseignant-e-s d'anglais de l'école obligatoire, quel que soit leur statut et quelle que soit leur nationalité. **Les feuilles, même avec une seule signature, doivent être renvoyées à la SVMS (pl. Chauderon 5, 1003 Lausanne) au plus tard le …**

Nom	Prénom	Etablissement	Signature

Document validé par l'Assemblée générale de la SVMS du mercredi 27 janvier 2016.

Place Chauderon 5 ▪ 1003 Lausanne ▪ Tél. 021 616 19 93 ▪ Fax 021 616 19 02 ▪ E-mail : info@svms.ch ▪ www.svms.ch